



# Assemblée générale

Soixante-quatorzième session

## Première Commission

27<sup>e</sup> séance plénière

Vendredi 8 novembre 2019, à 10 heures  
New York

Documents officiels

*Président* : M. Llorenty Solíz..... (Bolivie (État plurinational de))

*La séance est ouverte à 10h 15.*

### Points 89 à 105 de l'ordre du jour (suite)

#### Décision sur tous les projets de résolution et de décision déposés au titre des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

**Le Président** (*parle en anglais*) : Ce matin, la Première Commission va continuer à se prononcer sur tous les projets de résolution et de décision présentés au titre des points de l'ordre du jour dont elle est saisie. Ensuite, nous examinerons le projet de programme de travail et de calendrier provisoires de la Première Commission pour 2020, tel qu'il figure dans le document A/C.1/74/CRP.5.

La Commission va maintenant examiner les projets de texte restants au titre du groupe de questions 5, « Autres mesures de désarmement et sécurité internationale », contenus dans le document non officiel n°4. Je vais d'abord donner la parole aux délégations qui souhaitent faire des déclarations d'ordre général au titre du groupe de questions 5. Ces déclarations sont limitées à cinq minutes.

Je donne la parole au représentant de la Fédération de Russie pour une motion d'ordre.

**M. Belousov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais appeler l'attention des représentants sur une situation que la Fédération de Russie juge

inadmissible. Il y a quelques jours à peine, il a été distribué au nom du Bureau une lettre anonyme contenant des informations sur une réunion au cours de laquelle il a été débattu du projet de décision A/C.1/74/L.57/Rev.1. Pour une raison que nous ignorons, la lettre anonyme prétendait présenter la position et la ligne de conduite de la Fédération de Russie, indiquant que

(*l'orateur poursuit en anglais*)

« Si le projet de décision russe échoue, la Russie tentera de bloquer le consensus sur la transmission à l'Assemblée générale du programme de travail pour la prochaine session. En revanche si le projet de résolution est adopté, nous pourrions décider d'adopter les deux points restants. »

(*l'orateur reprend en russe*)

La lettre explique ensuite, entres autres, ce que le Président ferait dans de telles circonstances. Elle se termine par un appel à voter pour le projet de programme de travail si celui-ci est mis aux voix. Nous considérons ce genre de lettre anonyme comme une tentative de manipuler l'opinion des délégations et de faire pression sur elles, d'autant plus que cette lettre - et je tiens à le souligner une fois de plus - a été prétendument diffusée au nom d'un des membres du Bureau.

Je voudrais donc signaler aux représentants que ce bout de papier - on ne saurait le qualifier de document - jette une ombre sur le travail du Bureau,

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



qui a, je crois, fait preuve d'efficacité et d'impartialité au cours de la présente session. En outre, nous n'avons autorisé aucun membre du Bureau ni aucun représentant à expliquer la position de la Fédération de Russie. La Fédération de Russie a toujours travaillé de manière ouverte, transparente et constructive. Chaque fois que quelqu'un nous a demandé de préciser notre position, nous avons toujours été disposés à le faire. Nous considérons que de tels épisodes sont inacceptables, tant pour le travail de la Première Commission que pour le développement des relations entre les représentants.

Je répète que nous considérons cet épisode comme extraordinaire et totalement inacceptable. Je demande à la présidence d'y consacrer toute l'attention voulue et d'essayer de découvrir qui se cache derrière ce genre de diplomatie subversive et fait circuler ce genre de lettre anonyme.

**Le Président** (*parle en anglais*) : En tant que Président de la Commission, je suis vraiment scandalisé par l'information que le représentant de la Fédération de Russie vient de partager. C'est la première fois que j'entends parler de cette affaire, et nous allons convoquer une réunion du Bureau pour traiter de ce problème précis. Je prendrai soin de garder à l'esprit les informations que vient de communiquer le représentant de la Russie.

Nous allons maintenant poursuivre notre programme de travail et entendre les déclarations d'ordre général au titre du groupe de questions 5.

**M. Belousov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je serai bref. J'ai déjà fait une déclaration hier (voir A/C.1/74/PV.26) sur ce même sujet; je ne vais donc pas me répéter.

Je veux simplement appeler l'attention des représentants sur le fait que la délégation russe, faisant d'une attitude constructive et de sa volonté de prendre en compte les vues des autres délégations, a accepté d'apporter des modifications au texte original du projet de décision publié sous la cote A/C.1/74/L.57/Rev.1, intitulé « Amélioration de l'efficacité des méthodes de travail de la Première Commission ». Nous proposons une approche graduelle pour régler le problème du libre accès des délégations nationales aux activités de l'ONU, comme le prévoit l'Accord de Siège de 1947.

Je tiens simplement à appeler l'attention sur le fait que, dans sa version actuelle, le projet de décision n'exige pas directement le transfert de la prochaine session de la Première Commission à Genève ou à Vienne. Toutefois, nous estimons que la question de l'accès des

délégations nationales aux événements et conférences de l'ONU est un problème très grave qui doit rester au centre des préoccupations de la Première Commission et de l'Assemblée générale. C'est pourquoi nous avons proposé l'approche graduelle que je viens d'évoquer. Le projet de décision vise maintenant à permettre une fois de plus au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et au Secrétaire général de prendre des mesures pour régler le problème des visas. Il donne également aux États-Unis une nouvelle possibilité de réexaminer leur politique de délivrance de visas aux représentants de certains États qui se rendent sur leur territoire pour participer aux activités de l'ONU.

Nous avons également entendu de nombreux commentaires sur le fait que la question des visas ne relève pas de la Première Commission. Nous ne demandons pas à la Première Commission de régler ce problème. Nous lui demandons d'appeler l'attention des autorités des États-Unis et du Secrétariat sur le fait que ce problème de longue date n'est toujours pas réglé, ce qui compromet les travaux de la Première Commission et d'autres éléments des mécanismes de désarmement de l'ONU.

En outre, notre projet de décision est maintenant étroitement lié au rapport du Comité des relations avec le pays hôte (A/74/26), puisqu'il renvoie à des paragraphes bien précis dudit rapport. Ce faisant, nous ne demandons pas, je le répète, que la Première Commission s'emploie à engager une délégation ou une autre à régler ce problème. Nous essayons simplement de souligner que la Première Commission exprime ses au sujet de ce grave problème. Si nous ne réglons pas cette question, il sera difficile de parler de l'efficacité des méthodes de travail de la Première Commission et de la Commission du désarmement.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Avant que la Commission ne se prononce sur le projet de décision relevant du groupe de questions 5, nous allons entendre les délégations qui souhaitent expliquer leur position.

**M. Knight** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous continuons d'exhorter vivement tous les États Membres à voter contre le projet de décision A/C.1/74/L.57/Rev.1. Comme nous l'avons dit, nous continuons de penser qu'il est tout à fait inapproprié que la Première Commission adopte un projet de décision sur des questions relatives au pays hôte. L'Assemblée générale a renvoyé à la Sixième Commission le point 165 de l'ordre du jour, concernant les relations avec le pays hôte, et la Commission en a débattu. La Sixième Commission adopte chaque année un projet de résolution

spécifique sur le rapport du Comité des relations avec le pays hôte. Ce processus a été, et continue d'être, robuste. Les États-Unis ont engagé des négociations avec la Fédération de Russie sur les recommandations du Comité des relations avec le pays hôte, qui ont été adoptées par consensus le 29 octobre. Une fois encore, nous continuons également de participer aux négociations sur le projet de résolution de la Sixième Commission, sur la base du rapport du Comité des relations avec le pays hôte, qui est également traditionnellement adopté par consensus.

Par ailleurs, le projet de décision menace, d'une manière ou d'une autre, de déplacer la Première Commission à Genève ou à Vienne. Transférer hors de New York une grande commission de l'Assemblée générale porterait atteinte à l'intégrité et à l'unité de l'Assemblée générale. Cela représenterait un démembrement d'un organe principal de l'Organisation des Nations Unies et désavantagerait considérablement les délégations qui n'ont pas de représentation à Vienne et à Genève. Une telle éventualité ne doit être envisagée d'aucune façon que ce soit.

C'est pourquoi nous exhortons nos collègues à voter contre le projet de décision et à rejeter les efforts déployés par la Russie pour contourner le processus établi de la Sixième Commission en promouvant un projet de décision sur le rapport du Comité des relations avec le pays hôte au sein de la Première Commission.

**M. Laukkanen** (Finlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La République de Macédoine du Nord, le Monténégro et l'Albanie, pays candidats, ainsi que l'Ukraine et la République de Moldova s'associent à la présente déclaration.

Nous ne pouvons pas appuyer le projet de décision A/C.1/74/L.57/Rev.1. Je tiens à souligner que le projet de décision ne relève pas de la Première Commission et que la démarche proposée dans le projet de décision n'améliore en rien l'efficacité de ses méthodes de travail.

**M<sup>me</sup> Claringbould** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : En plus de l'explication de vote qui vient d'être donnée par le représentant de la Finlande au nom de l'Union européenne, les Pays-Bas souhaitent ajouter les remarques suivantes à titre national.

Les Pays-Bas voteront contre le projet de décision A/C.1/74/L.57/Rev.1, sur l'amélioration de l'efficacité des méthodes de la Première Commission, pour les raisons suivantes.

Premièrement, le projet de décision préjuge de la démarche d'une autre commission chargée de traiter la question à l'examen, à savoir la Sixième Commission, qui s'est penchée avant-hier sur le rapport du Comité des relations avec le pays hôte (A/74/26) au titre du point 165 de son ordre du jour. Les négociations sur le projet de résolution A/C.6/74/L.19 sur ce sujet sont actuellement en cours à la Sixième Commission. Le projet de résolution sera ensuite adopté par l'Assemblée générale. Nous ne devons pas préjuger de cette démarche en accueillant avec satisfaction le rapport du Comité des relations avec le pays hôte, comme cela est indiqué au premier alinéa du préambule du projet de décision A/C.1/74/L.57/Rev.1, ni, comme le prévoit le paragraphe d), prendre de décisions sur les recommandations de ce rapport, qui n'ont pas encore été approuvées par l'Assemblée générale.

Deuxièmement, les demandes énoncées aux paragraphes a) et b) du projet de décision concernant un rapport du Secrétaire général sur le respect et l'application par le pays hôte de l'Accord de 1947 entre l'Organisation des Nations Unies et les États-Unis d'Amérique relatif au Siège de l'Organisation des Nations Unies ne relèvent pas d'un mandat spécifique de la Première Commission, qui traite des questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale. Elle doit donc être traitée par le comité approprié, à savoir le Comité des relations avec le pays hôte. À cet égard, je me réfère à la résolution 2819 (XXVI).

Le projet de décision A/C.1/74/L.57/Rev.1 constitue donc une violation de la procédure concernant les résolutions qui ont été adoptées par l'Assemblée générale. Pour ces raisons, les Pays-Bas ont l'intention de voter contre ce projet de décision.

**M. Balouji** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je souhaite donner l'explication de vote de ma délégation sur le projet de décision A/C.1/74/L.57/Rev.1. Comptant parmi les délégations concernées par les mesures politiques et juridiques des États-Unis, nous apprécions en fait l'initiative russe en faveur du fonctionnement efficace de la Première Commission. Nous pensons qu'elle pourrait contribuer à une participation réelle et inclusive de tous les États Membres à la Commission.

La République islamique d'Iran attache une grande importance au multilatéralisme en tant que moyen efficace de contribuer à la paix et à la sécurité internationales. Cette position est tout à fait conforme à la pratique bien connue de la communauté internationale consistant à promouvoir le multilatéralisme dans le

domaine du désarmement. Nous rappelons que la principale raison d'être de l'Organisation des Nations Unies est de maintenir la paix et la sécurité internationales par le biais du multilatéralisme. En d'autres termes, la coopération internationale, le règlement pacifique des différends, le dialogue et les mesures de confiance par le biais de traités de désarmement et de maîtrise des armements apportent une contribution essentielle à l'établissement de relations multilatérales et de coopération entre les pays. Toutefois, ces dernières années, nous avons assisté à l'érosion continue et progressive du multilatéralisme dans les domaines de la réglementation des armements, de la non-prolifération et du désarmement par différentes Administrations des États-Unis. Les décisions des États-Unis de se retirer de plusieurs traités à cet égard et d'empêcher la participation effective d'autres délégations aux discussions et négociations à l'ONU ne révèlent que la partie émergée de l'iceberg dans leurs tentatives de fragmenter le multilatéralisme.

À différentes occasions, ma délégation a expliqué à la Commission le problème auquel elle est confrontée en raison des politiques et actions juridiques des États-Unis, qui ont gravement entravé notre capacité à mener des activités diplomatiques normales. Toutes les délégations sont conscientes du fait que les États-Unis ont transformé les visas, les interdictions de voyage et les restrictions de circulation de l'ONU en un véritable bâton de politique étrangère contre les diplomates des pays qu'ils ne considèrent pas comme leurs amis. Ces actions ont même été étendues aux familles des diplomates concernés. Imposer des sanctions aussi inhumaines est une violation flagrante des droits fondamentaux des personnes concernées. Les mesures juridiques des États-Unis sont en totale contradiction avec leurs obligations explicites en vertu de l'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et les États-Unis d'Amérique relatif au Siège de l'Organisation des Nations Unies de 1947, à la Charte des Nations Unies, à la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques et même à divers projets de résolution adoptés par la Première Commission appelant à la promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement.

Nous apprécions la sympathie et la compréhension dont les différentes délégations ont fait preuve à notre égard. Toutefois, nous devons souligner que nous avons besoin de décisions significatives et de mesures concrètes pour résoudre le problème. Jusqu'à présent, les voies et les moyens prévus à cet égard, y compris le Comité des relations avec le pays hôte, n'ont pas permis d'empêcher

les États-Unis d'abuser de leur privilège de pays hôte; les États-Unis ont plutôt fait obstruction à l'activité efficace et harmonieuse de plusieurs délégations à l'ONU, y compris à la Première Commission.

Les désordres qui ont entouré l'adoption du programme de travail de la Commission et la manière dont il a été adopté sont la preuve et le résultat du comportement irresponsable des États-Unis, lequel doit cesser. Nous réitérons donc notre appel à la communauté internationale et lui demandons de veiller à ce que les États-Unis respectent strictement leurs obligations en tant que pays hôte. Plus tôt nous nous attaquerons à ce problème, plus il sera facile d'empêcher qu'il ne devienne chronique.

**Le Président** (*parle an anglais*) : La Commission va maintenant se prononcer sur le projet de décision A/C.1/74/L.57/Rev.1, intitulé « Amélioration de l'efficacité des méthodes de travail de la Première Commission ».

Je donne la parole à la Secrétaire de la Commission.

**Mme Elliott** (Secrétaire de la Commission) (*parle en anglais*) : Le projet de décision A/C.1/74/L.57, a été déposé par le représentant de la Fédération de Russie le 17 octobre. Par la suite, le projet de décision révisé A/C.1/74/L.57/Rev.1 a été déposé le 30 octobre. La liste des auteurs du projet de décision figure dans le document publié sous la cote A/C.1/74/L.57/Rev.1.

**Le Président** (*parle an anglais*) : Un vote enregistré a été demandé.

*Il est procédé au vote enregistré.*

*Votent pour :*

Bélarus, Bolivie (État plurinational de), Burundi, Cambodge, Chine, Cuba, Fédération de Russie, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Kirghizistan, Myanmar, Nicaragua, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Serbie, Tadjikistan, Venezuela (République bolivarienne du), Zimbabwe

*Votent contre :*

Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Australie, Bahamas, Barbade, Belgique, Bulgarie, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, El Salvador, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg,

Macédoine du Nord, Malaisie, Maldives, Malte, Monaco, Monténégro, Namibie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Samoa, Slovaquie, Slovénie, Suède, Ukraine, Uruguay, Vanuatu

*S'abstiennent :*

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Belize, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Brunéi Darussalam, Chypre, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Éthiopie, Fidji, Ghana, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Inde, Indonésie, Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libye, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Palaos, Philippines, Qatar, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suisse, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Yémen, Zambie

*Par 69 contre 18, avec 72 abstentions, le projet de décision A/C.1/74/L.57/Rev.1 est rejeté.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux délégations qui souhaitent intervenir au titre des explications de vote après le vote.

**M. Roethlin** (Autriche) (*parle en anglais*) : L'Autriche s'associe à la déclaration prononcée avant le vote par le représentant de la Finlande au nom des États membres de l'Union européenne.

Je prends la parole à titre national pour expliquer brièvement le vote de l'Autriche sur le projet de décision A/C.1/74/L.57/Rev.1, intitulé « Amélioration de l'efficacité des méthodes de travail de la Première Commission ». L'abstention de l'Autriche dans le vote sur le projet de décision a été guidée par le fort engagement de l'Autriche en tant que pays hôte de l'Organisation des Nations Unies. L'Autriche reste fermement attachée à ses obligations liées aux accords respectifs de pays hôte avec l'ONU et d'autres organisations internationales dont le siège est à Vienne. Dans ce contexte, nous souhaitons souligner l'importance de discuter et de

traiter toute préoccupation concernant la mise en œuvre des accords avec le pays hôte directement, ainsi que dans les forums prévus, en particulier le Comité des relations avec le pays hôte.

L'Autriche préconise une ONU forte, efficace et performante. Les débats de procédure ne doivent pas se faire au détriment du fond. Comme indiqué, entre autres, dans la déclaration nationale de l'Autriche dans le cadre du débat thématique sur les mécanismes de désarmement (voir A/C.1/74/PV.21), nous regrettons que le temps précieux dont nous disposons pour discuter du fond ait été réduit à la session de la Première Commission cette année. La session de cette année de la Commission du désarmement n'a même pas pu tenir de réunions officielles. Nous sommes profondément préoccupés par cette évolution et espérons que cette tendance négative sera bientôt inversée.

Le multilatéralisme étant de plus en plus sous pression, nous devons être particulièrement prudents quant à l'évolution des pratiques établies depuis la création de l'ONU. L'esprit du multilatéralisme doit incarner l'ambition de construire et de parvenir enfin à un consensus. Cela est particulièrement vrai lorsque l'aspiration au changement peut avoir un impact substantiel sur tous les États Membres. Des efforts intenses devraient être déployés pour que telles décisions soient prises par consensus.

**M<sup>me</sup> Jáquez Huacuja** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je tiens en premier lieu à réitérer que le Mexique regrette que plusieurs délégations éprouvent des difficultés à garantir la participation de leurs représentants aux réunions de l'ONU. Nous leur exprimons notre solidarité. Nous félicitons également la Fédération de Russie pour les consultations qu'elle a menées et pour les changements apportés au projet de décision A/C.1/74/L.57/Rev.1. Cependant, les délibérations sur cette question et la recherche d'une solution doivent se dérouler au sein d'une autre Commission et d'un Comité précis. Nous ne pensons pas que la Première Commission doive se prononcer sur cette question, et nous ne pensons pas non plus qu'elle soit l'instance idoine pour émettre des plaintes concernant le pays hôte. La Première Commission examine déjà des questions extrêmement polémiques et sensibles pour la communauté internationale, et elle est maintenant anormalement politisée, ce qui l'empêche d'examiner les questions inscrites à son ordre du jour.

En outre, mon pays veut être clair quant au fait qu'il est ouvert au changement et à la modification du

statu quo concernant le mécanisme de désarmement, dont fait partie la Première Commission. Le projet de décision crée un précédent pour ce mécanisme, car il ouvre la voie à des projets de résolution *ad hoc* qui pourraient modifier des aspects des instances de désarmement et jusqu'aux travaux de l'Assemblée générale. Nous appelons tous les États Membres à engager un dialogue et des négociations diplomatiques et à respecter et utiliser les instances multilatérales pour régler leurs différends.

**M. Khaldi** (Algérie) (*parle en anglais*) : Ma délégation a demandé la parole pour expliquer son vote après le vote sur le projet de décision A/C.1/74/L.57/Rev.1, intitulé « Amélioration de l'efficacité des méthodes de travail de la Première Commission », dans lequel ma délégation s'est abstenue.

La position de mon pays concernant la question de la délivrance de visas est reflétée dans le document final de la dix-huitième Conférence au sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue à Bakou le mois dernier. Le document final de la Conférence au sommet souligne d'abord le rôle crucial que jouent les pays hôtes du Siège et des bureaux de l'ONU pour préserver le multilatéralisme et faciliter la diplomatie multilatérale et les processus intergouvernementaux d'élaboration de normes. Deuxièmement, il appelle tous les États qui accueillent le Siège et les bureaux de l'ONU à faciliter, conformément aux obligations découlant des accords de siège respectifs et de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, la présence des représentants des États Membres aux réunions pertinentes de l'ONU. Troisièmement, il rappelle que les dispositions de l'Accord de Siège s'appliquent indépendamment des relations bilatérales entre les gouvernements et les pays d'accueil. Quatrièmement, il exprime une vive et profonde préoccupation face au refus ou aux retards auxquels se heurtent les représentants d'États membres du Mouvement des pays non alignés qui cherchent à obtenir un visa d'entrée auprès du pays hôte du Siège de l'ONU. Cinquièmement, il réaffirme que les considérations politiques ne doivent pas interférer avec l'octroi des facilités que prévoit l'Accord de Siège pour permettre aux États Membres de participer aux activités de l'ONU.

*M<sup>me</sup> Bonkoungou (Burkina Faso), Vice-Présidente, assume la présidence.*

À cet égard, nous appelons le pays hôte à honorer pleinement ses obligations relatives à la délivrance

de visas aux représentants des États Membres qui participent aux activités de l'ONU. En ce qui concerne le projet de décision en question, nous estimons qu'une analyse approfondie doit être effectuée par le Comité des relations avec le pays hôte afin de régler pleinement, entre autres, les problèmes liés à la délivrance de visas par le pays hôte. Par ailleurs, un projet de résolution orienté vers l'action, comme envisagé à la dix-huitième Conférence au sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays non alignés, faisant obligation au pays hôte de s'acquitter des responsabilités qui sont les siennes en vertu de l'Accord de Siège et de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, notamment la délivrance en temps voulu de visas d'entrée et la suppression des restrictions arbitraires imposées à la liberté de circulation, représente une mesure appropriée en tant que point de départ en vue de régler cette question.

**M<sup>me</sup> Bhandari** (Inde) (*parle en anglais*) : J'ai demandé la parole pour expliquer le vote de l'Inde sur le projet de décision A/C.1/74/L.57/Rev.1, concernant l'amélioration de l'efficacité des méthodes de travail de la Première Commission. La Première Commission, qui fait partie de la triade du mécanisme de désarmement mondial, incarne l'engagement de la communauté internationale à traiter collectivement les questions de désarmement et de sécurité internationale. Il est donc de la plus haute importance que la Première Commission continue de fonctionner de manière effective, efficace, objective et inclusive. L'Inde est fermement opposée à la politisation des travaux de la Première Commission. Il est regrettable que les problèmes que rencontrent les représentants de certains États Membres en raison du déni de visas n'aient pas encore été réglés. Nous espérons que toutes les questions en suspens seront réglées prochainement afin de garantir la participation des États Membres aux travaux de la Première Commission. Dans ce contexte, nous nous sommes abstenus dans le vote sur le projet de décision.

**M. Masmejean** (Suisse) : Je prends la parole pour expliquer le vote de ma délégation concernant le projet de décision A/C.1/74/L.57/Rev.1. La Suisse s'est abstenue dans le vote. Si nous pouvons comprendre certaines des considérations ayant motivé la soumission de ce projet de décision, nous devons néanmoins émettre des réserves quant à son orientation. Nous restons d'avis que les questions soulevées par le projet de décision doivent en premier lieu être traitées au sein du Comité des relations avec le pays hôte, et non directement au sein de la Première Commission.

Par ailleurs, nous sommes d'avis que d'importants points d'interrogation subsistent autour du processus que le projet de décision propose de suivre. Ceci concerne en particulier les tâches dévolues au Secrétaire général et l'évaluation ou l'interprétation qui devra être faite des rapports qui lui sont demandés. Le même commentaire s'applique à la référence dans le projet de décision au paragraphe 165 j) et p) du rapport (A/74/26) du Comité des relations avec le pays hôte, sur lequel la Sixième Commission n'a pas encore statué cette année. En effet, les travaux de la Première Commission ne doivent pas être liés à ceux d'autres commissions ayant des mandats et des prérogatives distincts.

Enfin, prenant note des questions soulevées par le projet de décision, nous enjoignons les délégations concernées, au premier titre, de trouver rapidement une solution à leurs différends afin de permettre à l'avenir à la Première Commission de travailler à nouveau de manière efficace, notamment en adoptant son programme de travail sans retard et par consensus.

**M. Khan** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour donner l'explication de vote du Pakistan sur le projet de décision A/C.1/74/L.57/Rev.1, intitulé « Amélioration de l'efficacité des méthodes de travail de la Première Commission ».

Le Pakistan attache une grande importance au mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, dont la Première Commission fait partie intégrante. Le Pakistan appuie pleinement tous les efforts visant à renforcer les trois piliers complémentaires du mécanisme de désarmement et les initiatives visant à travailler selon la règle du consensus. La Première Commission a un rôle unique en son genre en tant qu'instance chargée d'établir des normes et de délibérer en profondeur sur toute une gamme de questions liées au désarmement. En cette époque où la méfiance et les tensions mondiales s'accroissent, marquée par des avancées technologiques sans précédent, le rôle d'instance de dialogue et de coopération que joue la Commission revêt une importance d'autant plus grande.

Ma délégation se préoccupe vivement des questions relatives aux visas soulevées par certains États Membres durant les travaux de la Commission. La non-délivrance de visas à des représentants officiels devant participer aux réunions des Nations Unies n'est pas une pratique acceptable et doit être évitée à tout prix. C'est une question qui doit être réglée par les canaux et enceintes idoines. Certes, nous comprenons parfaitement la consternation que suscite cette pratique

regrettable de non-délivrance de visas aux représentants officiels, mais nous estimons qu'elle ne devrait en aucun cas avoir une incidence sur les travaux et le fonctionnement de la Commission.

Notre abstention dans le vote sur le projet de décision doit être considérée comme appuyant la préservation et le renforcement des mécanismes de désarmement, et en aucun cas être comprise comme approuvant la pratique du non-respect des obligations découlant de l'accord avec le pays hôte. Nous soulignons que ces questions doivent être réglées dans un esprit de coopération et conformément au droit international, y compris l'Accord de Siège.

**M<sup>me</sup> Skerten** (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour expliquer le vote de la Nouvelle-Zélande sur le projet de décision A/C.1/74/L.57/Rev.1, intitulé « Amélioration de l'efficacité des méthodes de travail de la Première Commission ».

La délégation néo-zélandaise peut parfaitement comprendre les frustrations qui ont conduit au dépôt du projet de décision. Cependant, compte tenu des obligations qui découlent de l'Accord de siège, nous espérons que les questions qui sous-tendent le projet de décision pourront être résolues de manière satisfaisante et rapide, y compris, si nécessaire, au sein du Comité des relations avec le pays hôte, sans que la Première Commission n'ait besoin de recourir à des options aussi radicales que celles proposées dans le texte.

La décision de déplacer hors du siège de l'Assemblée générale les réunions de la Première Commission en 2020 serait lourde de conséquences, notamment en termes de personnel, de financement et de logistique. Le fait que nous n'ayons pas encore eu l'occasion d'accorder à ces conséquences potentielles l'examen approfondi que justifierait toute décision, ne serait-ce que de principe, allant dans le sens du projet de décision A/C.1/74/L.57/Rev.1, nous semble toujours préoccupant. Sans même parler des coûts qu'un tel changement entraînerait – par exemple pour le Secrétariat qui, malheureusement, comme nous l'avons tous vécu ces dernières semaines, est déjà en pleine crise financière –, la question essentielle se pose de savoir si tous les Membres de l'ONU pourraient participer aussi pleinement qu'ils le font à New York à des réunions de la Première Commission qui se tiendraient ailleurs. C'est une question que les petits États, tels la Nouvelle-Zélande, doivent garder à l'esprit, et c'est d'autant plus le cas pour les États, dont certains de nos voisins des

îles du Pacifique, qui ne sont pas représentés dans d'autres sites envisageables, notamment les deux options spécifiquement mentionnées dans le projet de décision. La décision de déplacer les réunions hors du Siège de l'ONU pourrait avoir de graves conséquences sur la capacité de ces États à participer et contribuer effectivement à la Première Commission. Voilà pourquoi la Nouvelle-Zélande a voté contre ce projet de décision.

**M. Situmorang** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaite expliquer son vote sur le projet de décision A/C.1/74/L.57/Rev.1, intitulé « Amélioration de l'efficacité des méthodes de travail de la Première Commission ».

Qu'il me soit permis tout d'abord de dire notre vive inquiétude face à la situation difficile que certaines délégations doivent affronter au regard des problèmes relatifs à l'exercice des responsabilités du pays hôte. Nous apprécions les efforts déployés par la délégation russe pour rédiger le projet de décision, et nous nous félicitons de la récente révision qui propose une approche progressive et mesurée. Dans le même temps, la Sixième Commission aborde le sujet en question dans le cadre de ses délibérations concernant le projet de résolution annuel (A/C.6/74/L.19) relatif au rapport du Comité des relations avec le pays hôte (A/74/26). Si nous sommes pleinement favorables aux discussions qui visent à régler cette importante question, nous sommes toutefois d'avis que le Comité des relations avec le pays hôte et son rapport à la Sixième Commission sont l'instance et le document les plus appropriés pour ce faire. Nous suggérons donc que les éléments et l'approche contenus dans le projet de décision soient examinés dans le cadre des délibérations de la Sixième Commission.

C'est cette réflexion qui a conduit l'Indonésie à s'abstenir dans le vote sur le projet de décision. Nous suivrons de près les progrès enregistrés sur cette question au Comité des relations avec le pays hôte, à la Sixième Commission et dans d'autres enceintes compétentes, notamment en ce qui concerne la manière dont il sera répondu aux préoccupations des délégations en matière de visas et d'accès. Nous sommes prêts à réexaminer cette question en temps utile.

**M. Tozik** (Biélorus) (*parle en russe*) : Ma délégation prend la parole au titre des explications de vote après le vote. La République du Biélorus a voté pour le projet de décision A/C.1/74/L.57/Rev.1, car nous avons toujours adhéré aux principes qui constituent la pierre angulaire des relations internationales, à savoir le multilatéralisme, le respect mutuel et le respect, par

les États Membres, des obligations qui leur incombent en vertu des accords auxquels ils sont parties. Comme nous l'avons déjà signalé, il est inacceptable d'entraver le droit légitime – je le répète, légitime – des États de participer aux commissions de l'Assemblée générale. L'Organisation a été dès l'origine créée en tant qu'enceinte multilatérale et universelle, assortie d'une représentation complète, sans qu'aucun État subisse de discrimination. Nous continuons de penser que le pays hôte doit respecter ses obligations concernant le libre accès des délégations nationales de tous les États Membres au Siège de l'ONU, comme le prévoit l'Accord de Siège. Cette question ne doit pas être balayée par un simple renvoi au Comité des relations avec le pays hôte; il s'agit d'un problème de large portée et lourd de conséquences qui touche tous les organes du système des Nations Unies et toutes les délégations qui participent aux travaux de l'Organisation. Nous regrettons que le projet de décision n'ait pas été adopté, et nous espérons que la situation actuelle, marquée par des obstacles qui continuent d'empêcher la délivrance de visas, sera résolue rapidement, sans conditions préalables.

*Le Président assume de nouveau la présidence.*

**M. Fiallo Karolys** (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je prends la parole pour expliquer brièvement le vote de ma délégation sur le projet de décision A/C.1/74/L.57/Rev.1, intitulé « Amélioration de l'efficacité des méthodes de travail de la Première Commission ».

L'Équateur n'est pas indifférent à la situation qui fait que nous nous réunissons ici aujourd'hui, et notre abstention dans le vote ne modifie en rien la conviction de mon pays quant à l'importance de respecter à tous les niveaux les dispositions de l'Accord de Siège, sans exception. À cet égard, ma délégation a déjà exprimé sa solidarité avec les délégations concernées durant le débat général de la Première Commission (voir A/C.1/74/PV.9), et nous réaffirmons cet appui aujourd'hui.

Toutefois, l'Équateur ne pense pas que la Première Commission devrait se saisir de cette question, d'autant plus que nous sommes confrontés à des défis importants lancés aux mécanismes de désarmement. En outre, au-delà des difficultés logistiques que pourrait poser la convocation des réunions de la Première Commission à Vienne, à Genève ou sur tout autre site, l'Équateur est opposé à la tenue des réunions d'une des grandes commissions de l'Assemblée générale en dehors du



siège de l'Assemblée générale. Ma délégation s'est donc abstenue dans le vote.

**M. Mohd Nasir** (Malaisie) (*parle en anglais*) : La Malaisie souhaite prendre la parole pour expliquer son vote sur le projet de décision A/C.1/74/L.57/Rev.1, intitulé « Amélioration de l'efficacité des méthodes de travail de la Première Commission ».

Comme cela a déjà maintes fois été dit à la Première Commission, la Malaisie se déclare solidaire de toutes les délégations dont la participation à la Commission a été affectée et leur exprime sa sympathie. La Malaisie a fait part de sa préoccupation à ce sujet durant nos délibérations sur le projet de programme de travail de la Commission. La participation pleine et effective des délégations à la Commission est une question importante qui doit être garantie. Nous espérons sincèrement que les parties concernées continueront à se consulter afin de résoudre les problèmes qui ont été soulevés.

La Malaisie tient à remercier l'auteur principal d'avoir présenté le projet de décision. La Malaisie salue tout particulièrement l'approche constructive qui a été suivie et les consultations et le dialogue approfondis menés avec les États Membres, ainsi que le fait que les retours et commentaires ont été pris en compte dans le projet de décision révisé. La Malaisie a suivi de très près et avec beaucoup d'attention les délibérations sur cette question. À cet égard, nous voudrions souligner plusieurs éléments.

Premièrement, la Malaisie réaffirme la nécessité pour tous les États de travailler de concert pour renforcer l'efficacité et l'efficacités de la Première Commission. La Première Commission constitue la principale instance multilatérale permettant à la communauté internationale de relever les défis, de combler les lacunes et de dégager un consensus sur le désarmement et le discours sur la sécurité internationale. Il est de la plus haute importance que, tous ici présents, nous nous efforcions d'assurer le succès des travaux et des délibérations de la Commission. Nous devons veiller à ce que tout désaccord soit réglé à l'amiable et de manière diplomatique afin que la Commission puisse se concentrer sur ses responsabilités de fond. C'est particulièrement vrai aujourd'hui, compte tenu de la dynamique géopolitique mondiale pressante et incertaine. Nous devrions et devons tous préserver la crédibilité et l'efficacité de la Première Commission.

Deuxièmement, la Malaisie rappelle les inquiétudes exprimées par un certain nombre de délégations, notamment sur les questions relatives

aux visas d'entrée. Avant le début de la séance, j'ai parlé à quelques amis dont les délégations ont été touchées. À notre avis, cette question doit être résolue, conformément au droit international, y compris la Charte des Nations Unies, l'Accord de Sièges de 1947 et la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies. Nous respectons pleinement le droit souverain de tous les pays à une représentation effective à l'ONU. Il importe donc que la question soit dûment traitée par l'instance de l'ONU mandatée pour cela. Nous avons bien sûr connaissance du récent rapport du Comité des relations avec le pays hôte (A/74/26) et des discussions en cours au sein de la Sixième Commission sur le projet de résolution A/C.6/74/L.19 relatif à ce rapport. Il est indispensable que toutes les parties prenantes continuent de dialoguer dans un esprit de coopération véritable et de collaboration pacifique. La Malaisie estime que la Première Commission ne devrait pas créer une voie parallèle pour discuter de cette question, qui viendrait s'ajouter aux discussions déjà en cours au sein de l'instance mandatée à l'ONU.

Troisièmement, la Première Commission a été établie, il y a plusieurs décennies, ici au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, en tant que lieu de réunion et d'échange garantissant la participation pleine et égale de tous les États Membres. Bien que nous comprenions que le projet de décision propose une approche progressive par étape et non un changement radical qui consisterait à déplacer le lieu de réunion, nous sommes d'avis que cette considération ne contribuera pas à régler les problèmes sous-jacents. Même si la Première Commission devait se déplacer ou se réunir dans un autre lieu, cela ne garantirait pas que d'autres problèmes de nature similaire ne se posent pas à l'avenir. C'est pourquoi nous ne devrions pas autoriser cette éventualité à ce stade; le problème doit plutôt être examiné et réglé en profondeur ici, à New York, au lieu de le déplacer vers un autre lieu sans pour autant qu'il soit résolu.

C'est après avoir examiné minutieusement tous les principes connexes importants, que je viens de souligner, que la Malaisie est parvenue à sa position actuelle, à savoir voter contre le projet de décision A/C.1/74/L.57/Rev.1, intitulé « Amélioration de l'efficacité des méthodes de travail de la Première Commission ». Dans le même ordre d'idées, qu'il me soit permis de redire toute la sympathie et la solidarité de la Malaisie avec les pays dont la participation à la Commission a malheureusement été affectée. Nous espérons sincèrement que la question sera réglée

par les parties prenantes de manière constructive, conformément au droit international.

Si vous me le permettez, Monsieur le Président, je voudrais dire que je suis actuellement basé à New York, soutenu par un collègue de notre capitale, qui est assis derrière moi. Depuis le début de la soixante-quatorzième session de la Première Commission, il y a quelques semaines, nous avons réparti notre temps, notre énergie et notre attention de manière à essayer de couvrir les nombreuses questions relevant de la Commission. Jusqu'ici, cette expérience s'est avérée à la fois stimulante et enrichissante. Au début de notre mission, nous nous étions fixé deux objectifs : premièrement, défendre et promouvoir les positions et les politiques de la Malaisie sur diverses questions relatives à la paix et à la sécurité internationales; et deuxièmement, mener des délibérations et des débats intellectuels de qualité avec d'éminents diplomates des quatre coins du monde, en échangeant nos réflexions et nos points de vue pour élargir nos horizons limités.

Dans une certaine mesure, je peux dire que nos deux objectifs ont été largement atteints durant la session de la Première Commission de cette année, mais je pense également qu'il y a des domaines où le travail de la Commission peut être amélioré. Puisque nous allons bientôt conclure les travaux de la soixante-quatorzième session de la Première Commission, ma délégation en profitera pour dresser le bilan des nouvelles connaissances acquises, des enseignements tirés de l'expérience, etc. Nous reviendrons bien sûr à la soixante-quinzième session de la Première Commission l'année prochaine animés à nouveau par la volonté d'atteindre nos objectifs, et nous espérons vivement que l'année prochaine la Première Commission sera une nouvelle fois un lieu de discussions importantes, entre nous tous, sur les questions de paix et de sécurité internationales. Je suis persuadé que cet espoir n'est pas seulement le nôtre et qu'il est partagé par de nombreuses délégations présentes dans cette salle.

Pour conclure, bien que la Commission n'ait pas adopté le projet de décision A/C.1/74/L.57/Rev.1, la Malaisie est intimement convaincue qu'il importe que tous les États Membres défendent le caractère sacré et la crédibilité de la Première Commission. Nous devons faire tout notre possible pour protéger ce mécanisme important, car c'est à nous de le protéger. Partant, il nous appartient de transformer cet espoir en une réalité et de parvenir à un accord, y compris par l'adoption par consensus du projet de programme de

travail de la soixante-quinzième session de la Première Commission l'année prochaine. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions être rassurés quant au fait que la Première Commission, qui est un élément important et sacro-saint du mécanisme de désarmement, continuera d'être préservée et protégée.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de vote après le vote.

Je donne la parole au représentant de la Fédération de Russie, qui va faire une déclaration au nom d'un groupe de pays.

**M. Belousov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Avec votre permission, Monsieur le Président, je voudrais faire une déclaration au nom d'un groupe d'États, non pas pour expliquer notre vote mais pour commenter le résultat du vote. Je fais la présente déclaration au nom des États suivants : Algérie, Belarus, Venezuela, Zimbabwe, Cuba, Chine, Nicaragua, Syrie, Burundi et mon propre pays, la Fédération de Russie.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Suite à l'échec de l'adoption du projet de décision A/C.1/74/L.57/Rev.1, intitulé « Amélioration de l'efficacité des méthodes de travail de la Première Commission », proposé par la Fédération de Russie, nous sommes contraints de faire la déclaration suivante.

Nous avons fondamentalement révisé le projet de décision initial afin de prendre en compte toutes les contributions constructives et les préoccupations des États Membres. Sa version finale repose sur une approche progressive et graduelle visant à régler le problème du non-respect par les États-Unis de l'Accord de Siège de 1947. Étant donné qu'aucune des parties à l'Accord n'a pu jusqu'à présent régler la question du libre accès des délégations des États Membres au Siège de l'Organisation des Nations Unies ni proposer d'autres options à cet égard, nous n'avons eu d'autre choix que de proposer une solution possible.

Il est regrettable de constater que la majorité des membres de la Première Commission a décidé de se dissocier de cette approche légitime. Nous ne pouvons nous empêcher de considérer ce résultat comme une reconnaissance claire du fait qu'un État Membre particulier a le droit de violer les obligations qui lui incombent en vertu des accords internationaux et de mener une politique discriminatoire à l'encontre d'autres États Membres, en violation de la Charte des

Nations Unies. En pratique, le refus d'accorder des visas d'entrée aux États-Unis constitue une entrave directe aux travaux des organes principaux des Nations Unies, y compris la Première Commission. Notre objectif est de ramener la Première Commission à son fonctionnement normal en assurant la pleine participation de toutes les délégations à ses travaux. Nous nous réservons le droit de continuer à soulever cette question et appelons tous les États Membres à faire front commun pour défendre le principe fondamental de l'Organisation Nations Unies, à savoir l'égalité des droits de ses Membres.

Pour rappel, les délégations des pays suivants s'associent à cette déclaration : l'Algérie, le Bélarus, le Venezuela, le Zimbabwe, Cuba, la Chine, le Nicaragua, la Syrie, le Burundi et mon propre pays, la Fédération de Russie.

**Le Président** (*parle en anglais*) : La Commission s'est ainsi prononcée sur tous les projets de résolution et de décision déposés au titre des points de l'ordre du jour qui lui ont été renvoyés.

Avant de passer à l'adoption du projet de programme de travail pour 2020, je vais suspendre la séance pour 15 minutes.

*La séance, suspendue à 11 h 15, est reprise à 11 h 35.*

### Programme de travail

**Le Président** (*parle en anglais*) : Il ne nous reste plus qu'à adopter le projet de programme de travail et de calendrier provisoires de la Première Commission pour 2020, tel qu'il figure dans le document A/C.1/74/CRP.5, lequel, je crois, a été distribué à toutes les délégations.

Comme les délégations le savent, le projet de programme de travail et de calendrier est examiné au titre du point 121 de l'ordre du jour. Les délégations se souviendront qu'à sa 11e séance, le 21 octobre (voir A/C.1/74/PV.11), la Commission a décidé de reprendre l'examen du point 121 de l'ordre du jour, « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale » et du point 136 de l'ordre du jour, « Planification des programmes ». Cette décision a été prise suite aux préoccupations exprimées par plusieurs délégations concernant l'accès au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York.

Je donnerai aux délégations l'occasion de revenir sur ces préoccupations, mais je souhaite appeler l'attention des membres de la Commission sur le projet de programme de travail pour 2020 dont ils sont saisis,

qui repose sur la pratique suivie par la Commission au cours des années précédentes. Le programme de travail inclut une séance d'organisation - qui aura lieu le jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2020 -, huit séances au titre du débat général, 12 consacrées au débat thématique et six séances pour la phase de prise de décisions.

Je rappelle à toutes les délégations que la Première Commission et la Quatrième Commission utilisent la même salle de conférence et partagent d'autres ressources. Le projet de programme de travail provisoire de la Première Commission pour 2020, que nous examinons maintenant, a donc été établi en consultation avec le secrétariat de la Quatrième Commission. Les deux Commissions continueront de coordonner leurs travaux et de maintenir un système séquentiel de tenue des séances afin de tirer le meilleur parti des ressources qu'elles partagent.

Le projet de programme de travail provisoire à l'examen sera, bien sûr, arrêté définitivement et publié sous sa forme définitive avant que la Première Commission ne commence ses travaux de fond à sa prochaine session.

Puis-je considérer que la Commission souhaite adopter le programme de travail et de calendrier provisoires de la Première Commission pour 2020, tel qu'il figure dans le document A/C.1/74/CRP.5?

**M. Belousov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je suis désolé de prendre une nouvelle fois la parole. J'appelle de nouveau l'attention de la Commission sur la gravité de la situation créée relativement à la participation des délégations nationales aux travaux de la Première Commission et de la Commission du désarmement. En dépit des opinions de certains États, nous estimons que la sous-représentation de certaines délégations à la Première Commission et les obstacles qui sont créés par les États-Unis concernant l'accès de ces délégations aux événements organisés par l'ONU ont sur les travaux de la Première Commission un effet extrêmement néfaste, qui a été ressenti par tout le monde cette année.

Je tiens à remercier les États qui ont exprimé leur sympathie à l'égard de la position de la Russie durant la présente session et qui ont appuyé activement notre démarche visant à ce que les autorités des États-Unis modifient leurs politiques discriminatoires à l'encontre de certains États. J'engage une fois de plus les États-Unis à appliquer inconditionnellement et à la lettre l'Accord de Siège de 1947. Seuls les États-Unis,

et aucun autre État Membre, peuvent honorer et mettre en œuvre cet accord. Nous notons avec regret que le projet de décision constructif (A/C.1/74/L.57/Rev.1) que nous avons proposé pour adoption afin de régler la question des visas n'a pas reçu l'appui de la Première Commission. En n'adoptant pas ce projet de décision, les membres de la Commission – je ne parle pas de tous les États, mais seulement de ceux qui ont voté contre notre proposition – semblent donc cautionner la politique discriminatoire des États-Unis.

Cela soulève la question de savoir si les membres de notre délégation recevront des visas pour participer aux travaux de la Première Commission l'année prochaine. Nous n'avons aucune garantie à cet égard. Il est donc difficile pour la délégation russe et pour un certain nombre d'autres délégations qui partagent pleinement notre position d'adopter, dans de telles conditions, le projet de programme de la Commission pour 2020, qui est publié sous la cote A/C.1/74/CRP.5. Je répète qu'en l'absence de garanties que nos délégations pourront être présentes à New York, il est extrêmement difficile pour nous d'appuyer ce document.

Toutefois, en tant qu'État Membre responsable qui souhaite poursuivre un dialogue de fond constructif sur les questions actuellement inscrites à l'ordre du jour en matière de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération et en tant qu'auteur de certaines des plus importantes initiatives relatives à la paix internationale et au renforcement de la sécurité internationale, la Fédération de Russie est prête, une fois de plus, à adhérer aux vues de la majorité des États et à appuyer le document A/C.1/74/CRP.5. C'est notre position de principe. Je répète que nous adoptons une fois de plus une position très constructive en faisant cette concession aux partisans du projet de programme, même si aucune mesure positive n'a été prise en ce qui concerne la question de l'accès des délégations nationales au Siège de l'ONU pour participer à divers événements, notamment les travaux de la Première Commission. Nous n'avons reçu aucun signe à cet effet. En s'associant à l'appui consensuel traditionnel en faveur du projet de programme de travail de l'année prochaine, la Fédération de Russie ne rompra donc pas le consensus. Dans le même temps, nous nous réservons le droit de continuer à soulever la question de l'accès des délégations nationales aux événements organisés par l'ONU et au Siège de l'ONU dans toutes ses enceintes, notamment celles qui sont consacrées au désarmement.

En outre, si nous ne constatons aucun changement dans la politique discriminatoire et inadmissible des États-Unis, qui est contraire à l'Accord de Siège de 1947 et viole les principes fondamentaux des travaux et du fonctionnement de l'Organisation universelle et de ses entités et structures, nous réexaminerons certainement la question de la relocalisation des futures réunions de la Première Commission et de la Commission du désarmement, et nous continuerons de soulever cette question jusqu'à ce qu'elle soit réglée de manière satisfaisante.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie non seulement pour sa déclaration, mais également pour la souplesse de son pays. Je tiens à souligner que, lorsque nous avons abordé cette question au début de la présente session, les préoccupations exprimées par la Fédération de Russie et certaines autres délégations concernant l'accès au Siège de l'ONU à New York ont fait ressortir une question qui est extrêmement importante pour l'ONU. Tous les États Membres doivent être sur un pied d'égalité et avoir les mêmes droits et les mêmes prérogatives en termes de participation aux travaux de l'Organisation. C'est essentiel et cela touche directement aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Je tiens à remercier de leur souplesse la Fédération de Russie et toutes les autres délégations touchées par la situation.

Puis-je considérer que la Commission souhaite adopter le projet de programme de travail et de calendrier provisoires de la Première Commission pour 2020, tel qu'il figure dans le document A/C.1/74/CRP.5?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : La Commission en a ainsi terminé avec son examen de la dernière question inscrite à l'ordre du jour.

#### **Déclaration du Président**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Comme les délégations le savent, la Commission n'a pas l'habitude de se pencher sur la question de la planification des programmes. Cette année, la Commission a achevé ses travaux dans les cinq semaines qui lui étaient imparties. Comme les membres le savent, compte tenu de l'augmentation du nombre de votes sur des projets de résolution et de décision cette année ainsi que du haut niveau de participation et des échanges durant toutes les phases des travaux de la Commission durant la session, nous étions très en retard en termes d'accumulation des orateurs et de prise de décisions sur les projets de

résolution et de décision. Néanmoins, l'efficacité de la Commission lui a permis d'achever ses travaux en temps voulu.

Au cours de la session, 132 délégations ont fait des déclarations durant le débat général, alors que 348 interventions ont été faites, nombre impressionnant, dans le cadre des débats thématiques. Durant la phase de prise de décision, la Commission a adopté 60 projets de résolution ou de décision, dont 40 à l'issue d'un vote enregistré, et 59 votes séparés ont été demandés. Dix-neuf projets ont été adoptés sans être mis aux voix, soit environ 32 % de toutes les décisions prises.

Avant de lever la séance et de clore la partie principale de la soixante-quatrième session de la Première Commission, je vais donner la parole aux délégations qui souhaitent faire des observations finales.

**Mme Jáquez Huacuja** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je voulais simplement prendre acte du travail que vous, Monsieur le Président, avez accompli à la tête de la Première Commission, sur fond de difficultés. Votre présidence efficace et très compétente de la Commission a bénéficié de tout votre savoir-faire. Je voulais simplement consigner officiellement la reconnaissance de ma délégation.

**M. Belousov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Au nom de la Fédération de Russie, je voudrais également dire notre gratitude au Président de la Première Commission à la présente session, ainsi qu'au Bureau et à tous les membres du personnel qui ont appuyé nos travaux productifs. Je tiens également à remercier le service d'interprétation qui interprète avec une grande compétence les déclarations très complexes prononcées durant nos discussions thématiques ou sur des sujets qui ne sont pas directement liés à l'ordre du jour de la Première Commission, comme le problème des visas. Je tiens à remercier une nouvelle fois toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de notre session.

**Mme Sánchez Rodríguez** (Cuba) (*parle en espagnol*) : La délégation cubaine tient à vous exprimer, Monsieur le Président, sa profonde gratitude et ses félicitations pour la manière remarquable dont vous avez dirigé les travaux de la Première Commission. Nous remercions également les membres du Bureau, le Secrétariat, le Bureau des affaires de désarmement, les traducteurs et interprètes et tous ceux qui ont contribué aux travaux de la Première Commission. Nous espérons que la prochaine personne qui assumera la présidence de la Première Commission s'inspirera de

votre approche, et du leadership, de la souplesse et de l'attitude constructive dont vous avez fait montre, pour que la Commission puisse mener à bien ses travaux. Nous espérons également que, à la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale – au cours de laquelle nous commémorerons un nouvel anniversaire de la Charte des Nations Unies –, toutes les questions soulevées pourront être résolues et que le pays hôte remplira pleinement ses obligations. Cela évitera à la Première Commission de connaître, à sa prochaine session, les mêmes déboires que ceux auxquels elle s'est heurtée cette année, et lui permettra de s'acquitter de ses travaux de manière efficace et efficiente.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit permis de faire une dernière déclaration en ma qualité de Président de la Première Commission, Je la prononcerai en espagnol s'il n'y a pas d'objection .

Pour commencer, je tiens à remercier chacun des membres pour leur patience, leur appui et leur souplesse au cours des dernières semaines. Présider les travaux de la Première Commission a été une expérience extraordinaire. On dit que la sagesse vient trop tard : c'est seulement maintenant que je me sens capable de présider les travaux de la Commission... mais là n'est plus le débat. Je tiens à remercier sincèrement les membres, avec lesquels ce fut un réel privilège de partager ces dernières semaines. Ils sont la crème de la crème, ou « *la crema y nata* », comme on dit en espagnol, du monde diplomatique, et ils sont à pied d'œuvre dans le domaine très important du désarmement et de la sécurité internationale. J'ai écouté attentivement leurs préoccupations et leurs recommandations; et j'ai également observé comment l'action de la Commission ouvre une fenêtre sur ce qui se passe dans le monde – elle incarne les défis que nous devons relever, les difficultés auxquelles nous sommes confrontés et les dangers qui pèsent sur l'humanité.

Nous devons nous atteler au désarmement et l'aborder de manière responsable, tout en tenant compte du fait qu'une des menaces qui pèsent sur l'existence même de l'humanité, outre les changements climatiques, est l'emploi d'armes nucléaires. Je sais que nous avons tous conscience du danger qui menace l'humanité et que le cadre dans lequel nous nous trouvons actuellement doit être nourri et préservé, car c'est le seul lieu où nous pouvons converser, négocier et travailler de concert pour le bien de l'humanité. Je répète donc qu'il est essentiel que toutes les délégations soient sur un pied d'égalité. En effet, la Charte des Nations Unies dispose que tous

les États, indépendamment de leur taille, doivent être traités de la même manière. C'est vital.

Naturellement, je remercie le Secrétariat de son travail. Sonia Elliott et son équipe ont été très efficaces; elles nous ont étroitement soutenus et, de fait, incarnent la mémoire institutionnelle qui nous permet de nous préparer et d'aborder chaque détail avec le plus grand professionnalisme. Si nous y parvenons, c'est grâce à Sonia et à son équipe.

Je tiens également à remercier, bien sûr, le Bureau des affaires de désarmement pour son travail, et à adresser un remerciement particulier à la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M<sup>me</sup> Izumi Nakamitsu, qui a consacré beaucoup de temps à appuyer nos travaux.

Je remercie également les membres du Bureau qui, comme l'a constaté la Commission, ont apporté un soutien extraordinaire et exceptionnel à nos travaux, en particulier l'Ambassadrice Amal Mudallali, du Liban, et l'Ambassadrice Honorine Bonkougou, du Burkina Faso, qui, comme l'ont vu les membres, ont présidé plus de séances de la Commission que moi. Je remercie naturellement M<sup>me</sup> Szilvia Balazs, de la Hongrie, pour son appui; en sa qualité de rapporteuse, elle nous représentera aux séances de l'Assemblée générale lorsque cette dernière sera saisie de notre rapport. Par ailleurs, je remercie Peter Horne, de l'Australie, pour son soutien, ses conseils et son travail.

Il va sans dire que je remercie également toute l'équipe qui nous accompagne : les interprètes,

les traducteurs, les agents de sécurité et toutes les personnes qui nous permettent de nous réunir ici dans des conditions qui dépassent les contraintes financières auxquelles nous sommes confrontés. Ils font preuve d'un professionnalisme inégalable. Nous sommes bien conscients des difficultés auxquelles nous nous heurtons. Je tiens personnellement à répéter que ce fut pour moi une occasion extraordinaire, et que je me sens privilégié.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

Je voudrais demander une faveur à la Commission, à moins, bien sûr, qu'il n'y ait d'objection. Je voudrais simplement que les membres fassent un signe et saluent pendant que je filme, pour mon compte Twitter, une vidéo en souvenir des moments intenses que j'ai passés avec eux. Je n'avais pas de cheveux blancs avant de prendre la présidence de la Première Commission; ce n'est plus du tout le cas aujourd'hui. Je voudrais demander à tous les membres de la Commission de s'applaudir.

La partie principale de la soixante-quatorzième session de la Première Commission est ainsi parvenue à son terme. La Commission se réunira à nouveau dans le courant de l'année prochaine afin, entre autres, d'élire son président ou sa présidente et les autres membres du Bureau pour la soixante-quinzième session.

Qu'il me soit permis de conclure en souhaitant un bon voyage de retour à tous ceux qui quittent New York.

*La séance est levée à midi.*